

Le Seignadou

Le signe de Dieu



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

PRIEURE SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTREAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

Avril 2013

imprimé le dernier samedi du mois

L'éditorial

Je laisserai à d'autres le soin de vous entretenir de l'actualité, et je continuerai à méditer avec vous certaines réalités de la vie de famille, sous la protection du saint protecteur de la Sainte Famille. Tout semble avoir été dit sur saint Joseph mais on ne peut se lasser d'y revenir, ne serait-ce que pour compenser la lenteur de l'Église, qui a bien tardé à lui attribuer dans sa liturgie toute la place qu'il mérite. Lui qui avait choisi le silence et la discrétion pour mieux mettre en lumière Jésus et sa Mère, est demeuré longtemps dans l'ombre. Les saints en parlaient et louaient son éminente sainteté mais l'Église a longtemps hésité avant de lui donner place dans sa liturgie quotidienne. Lui-même n'y a vu certainement aucun inconvénient, mais c'est à nous qu'il manquait.

C'est surtout Pie IX en 1870, puis Léon XIII en 1899, qui vont le faire sortir de l'ombre. Dès 1866, une pétition avait recueilli en Italie 150.000 signatures pour que saint Joseph reçoive le culte de suprême dulia, et que son nom soit introduit dans certaines prières de la Messe, entre autres dans le Canon. Au Concile de Vatican I une nouvelle pétition groupa les signatures de 38 cardinaux, 218 évêques et 43 supérieurs généraux. Une troisième pétition recueillit entre 1887 et 1907 les signatures de 892 cardinaux, patriarches, primats, archevêques et évêques d'orient et d'occident. Parmi les signataires, nous trouvons le Cardinal Giuseppe Sarto, futur saint Pie X, Patriarche de Venise. D'autres pétitions suivirent, mais toutes se heurtèrent à la même difficulté exposée par Léon XIII qui, tout en se réjouissant d'une dévotion toujours grandissante « *n'a pas jugé opportun d'enrichir le Saint Patriarche d'honneurs liturgiques qui apporteraient un changement à l'ordre depuis longtemps sagement établi* ». En particulier, le Canon de la Messe est resté intangible depuis saint Grégoire le Grand. Saint Joseph demeurera donc absent des prières de la Messe jusqu'au décret du 13 novembre 1962, introduisant le nom de saint Joseph dans le Canon de la Messe juste après celui de la Très Sainte Vierge Marie dans la

prière du *Communicantes*.

Le plus délicat est certainement la notion de la paternité de saint Joseph. « *La paternité humaine est une réalité infiniment complexe, impliquant une multitude de conditions très diverses pour se réaliser selon toute sa perfection. En sa substance, elle est étroitement liée au fait concret et matériel de la génération. Mais celle-ci est une génération humaine qui, à ce titre, comporte toutes sortes d'aspects et d'éléments qui la différencient profondément de la génération purement animale, et en font une réalité essentiellement complexe où le corps et l'âme, la matière et l'esprit ont leur part. Nous plaçant au point de la morale et de la vertu, nous envisageons surtout les conditions proprement humaines de la paternité. Ces conditions pourront d'ailleurs parfois se retrouver sans l'aspect corporel et quasi-substantiel qui d'ordinaire les soutient. D'où la distinction entre le genitor et le pater familias, distinction qui joue un si grand rôle en plusieurs disciplines très diverses, notamment dans l'étude du droit romain et de la linguistique indo-européenne. Cette distinction est d'une importance capitale dans la théologie de la Sainte Famille à propos de saint Joseph. Celui-ci, sans avoir aucune part à la génération miraculeuse de Jésus, participe pourtant à la dignité de père, et à certains points de vue, en mérite plus qu'aucun autre le nom* ». Ces réflexions si justes sont celles d'un bon père dominicain, le R.P. Dehau, dans son bel ouvrage « *Famille et Sainte Famille* ».

Il est souvent parlé de Joseph père adoptif ou putatif, termes vrais mais bien faibles et insuffisants. Il est un autre terme qui pourrait lui être appliqué, celui de paternité « *vicairie* ». C'est ce que suggère la préface même de saint Joseph « **ut paterna vice custodiret** ». Saint Joseph est le « *vicairie* » de la paternité divine au profit du Fils de Dieu incarné, comme le Pape est le vicaire de Jésus-Christ au profit de son corps mystique incarné. Le Père Joseph de Sainte-Marie (Salleron) disait que « *La vraie grandeur de saint Joseph est d'être chef*

de la Sainte Famille, dans laquelle il est le père par fonction vicariale... »

L'article du *Dictionnaire de Théologie Catholique* va dans ce même sens : « Il faut se souvenir que l'éducation de l'enfant est la fin très spéciale du mariage. Or, dans le mariage de saint Joseph et de la sainte Vierge, l'enfant Jésus fut le fruit de l'union virginale des deux chastes époux, non seulement parce qu'il fut le fruit de la virginité de Marie qui était le dépôt et le bien de saint Joseph, mais encore parce que l'union de Joseph et de Marie était, dans les desseins de Dieu, ordonnée à l'éducation de l'Homme-Dieu. Ce n'est pas assez dire que saint Joseph fut le père « putatif », ou le père « adoptif », ou le père « nourricier » de l'enfant Jésus. Ces appellations, que nous trouvons sans doute sous la plume de plusieurs Pères de l'Église, ne répondent en réalité qu'à une vérité incomplète. Tout ce qui appartient au père, hormis l'acte propre du mariage, appartient à Joseph par rapport à l'enfant Jésus. C'est la doctrine de saint Jean Chrysostome, *In Matth., homél. IV, n. 6, P. G., t. LVII, col. 47, magnifiquement développée par Bossuet, Panégyrique cité, 2° point. Le développement de Bossuet se trouve déjà en raccourci dans saint Thomas d'Aquin, expliquant comment, par une disposition spéciale de la Providence, le bien du mariage entre Joseph et Marie fut vraiment l'enfant Jésus. [...] Comme la paternité de Joseph est une exception et, partant, échappe à toute classification possible, il est malaisé de lui donner un nom qui lui convienne parfaitement ; il est plus facile,*

*affirme le cardinal Billot, De Verbo incarnato, p. 422, de dire de quel nom il ne convient pas de désigner cette paternité. Corneille de La Pierre nommait Joseph « père par droit de mariage », patrem matrimonialem. Le nom propre, exprimant adéquatement le lien unissant Joseph à Jésus, nous échappe. La liturgie l'appelle une **vice-paternité**. (Préface propre de saint Joseph). » (abbé A. Michel)*

Saint Joseph a reçu de Dieu lui-même l'office de gérer sa propre autorité et sa puissance paternelle sur son Fils dans son Incarnation. Il est le « **pater familias** », et cette paternité est parfaite et totale, mais il n'est pas le « *genitor* », ce qui n'est certes pas le plus important dans la paternité, qui est avant tout un ministère spirituel, semblable à la paternité divine. Et je ne crains pas d'affirmer que saint Joseph a porté la paternité humaine à son plus haut degré de perfection, et de lui appliquer le mot de Tertullien : **nemo tam pater**.

L'Évangile nous dit qu'il était « *Justus* », juste, c'est-à-dire saint avant même d'avoir été éclairé par l'ange et d'avoir accepté de prendre chez lui Marie. Cette sainteté avait sa source dans sa foi, foi en Dieu, foi en son épouse, foi en cet enfant dont il ignorait tout, foi en sa mission d'époux et de père.

Que nos pères de famille aillent à lui pour en recevoir une foi semblable, au profit de leurs épouses, des enfants que Dieu leur a confiés et de toutes nos familles.

Le Seignadou

Confirmations dans le doyenné

- **samedi 11 mai 2013** — 10h : Chapelle ND du Férétra (Toulouse)
contacter M. l'abbé Brunet : 06.85.74.94.89
- **dimanche 12 mai 2013** — 9h30 : Saint-Dominique-du-Cammazou (Fanjeaux)
contacter M. l'abbé Simoulin : 04.68.24.60.33.

Communiqué de la Maison Générale de la FSPPX



A l'annonce de l'élection du pape François, la Fraternité Saint-Pie X prie Dieu d'accorder abondamment au nouveau Souverain Pontife les grâces nécessaires à l'exercice de sa lourde charge.

Que soutenu par la divine Providence, le nouveau pape puisse « *confirmer ses frères dans la foi* » (Luc XXII, 32), avec l'autorité que saint Pie X proclamait au début de son pontificat : « *Nous ne voulons être et, avec le secours divin, Nous ne serons rien d'autre, au milieu des sociétés humaines, que le ministre du Dieu qui Nous a revêtu de son autorité. Ses intérêts sont nos intérêts ; leur consacrer nos forces et notre vie, telle est notre résolution inébranlable.* » (Saint Pie X, Encyclique *E supremi apostolatus* - 4 octobre 1903)

Saint François d'Assise dont le nouveau pontife porte le nom, entendit le divin Crucifié lui dire : « *Va, François et répare mon Eglise* ». C'est dans cet esprit que les évêques, prêtres, religieux et religieuses de la Fraternité Saint-Pie X assurent le Saint-Père de leur désir filial de « *tout restaurer dans le Christ, afin que le Christ soit tout et en tous* » (Eph. I, 10 et Col. III, 11) selon leurs moyens, pour l'amour de la sainte Eglise catholique romaine.

Menzingen, le 13 mars 2013

Cotignac 2013 — en l'honneur de saint Joseph

Ô glorieux saint Joseph, époux de la Vierge Immaculée, père nourricier du Fils de Dieu, établi chef de la Sainte Famille et constitué patron céleste de l'Eglise catholique ;

Vous dont la foi triompha du doute, dont la justice égala la chasteté, l'obéissance servit la sagesse, la force accompagna la prudence et la magnanimité rivalisa avec l'humilité ;

Vous le modèle de ceux qui sont voués au travail, l'assurance de ceux qui sont jetés dans la bataille, la terreur des démons déchaînés contre l'œuvre du Rédempteur ;

Vous qui avez employé toute la ressource de vos vertus à soustraire à des périls extrêmes le Dieu fait homme, et qui du haut du ciel couvrez de votre protection son Corps mystique, sujet aux attaques sans cesse renaissantes de ses ennemis ;

Tournez vos yeux sur cette petite portion du Troupeau de Jésus-Christ, qu'un dessein inscrutable de Dieu a suscitée pour sauvegarder le sacerdoce et la foi catholiques.

Consciente de son néant et animée d'une confiance sans limite en votre puissant patronage, ô bienheureux patriarche Joseph, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X se consacre à vous, avec tous ses membres et toutes ses entreprises, afin de magnifier vos gloires et vos vertus.

Daignez en retour, ô très généreux dispensateur des largesses du Roi de gloire, faire éprouver à cette petite famille les mêmes bienfaits que votre paternité distribue à toute l'Eglise : veuillez la tenir vôtre, la maintenir fidèle à ses statuts, lui faire vivre et rayonner le Sacrifice de l'autel, l'enrichir de vie intérieure, en établir les membres dans la sainteté et la chasteté de leur état, la fortifier dans ses saints labeurs apostoliques, la conduire dans le combat de la foi, déjouer les pièges de l'Ennemi et lui faire utilement servir l'Eglise.

Daignez enfin, ô notre fidèle intercesseur, faire de cette modeste légion de rebâisseurs un ferme soutien du Pontife romain dans sa fonction de confirmer ses frères dans la profession de foi, claire et entière du bienheureux Pierre : *Tu es Christus, Filius Dei vivi*.

Ô vous providentiellement placé tout près de Marie Reine, puissions-nous, grâce à votre irrésistible médiation auprès de Jésus, Souverain prêtre et Roi d'éternelle gloire, vivre et prêcher dans toutes leurs conséquences les plus concrètes la divinité, le sacerdoce et la royauté de ce même Jésus-Christ, qui avec le Père et le Saint-Esprit vit et règne, Dieu dans les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.



Pèlerinage de Pentecôte 2013

de Chartres à Orléans, du 18 au 20 mai

« L'assistance de saint-Joseph m'a procuré plus de bien que je ne savais lui en demander. Je ne me souviens pas de lui avoir jamais adressé une supplique qu'il ne l'ait exaucée. C'est une chose merveilleuse que les grâces insignes dont Dieu m'a favorisée, et les dangers tant du corps que de l'âme dont il m'a délivrée par la médiation de ce bienheureux saint. Les autres semblent avoir reçu de Dieu le pouvoir de nous assister dans une nécessité spéciale. Mais ce glorieux saint, je le sais par expérience, nous assiste dans tous nos besoins » (Sainte Thérèse d'Avila). Au conseil de cette grande sainte, allons prier notre protecteur saint Joseph, lui à qui Dieu a osé confier l'Enfant-Jésus et sa très Sainte Mère.

Sous la direction du nouveau chef de région, Simon PICOT, deux cars emmèneront les pèlerins de nos chapitres Saint-Joseph (adultes) et Saint-Dominique (enfants) à partir de l'école Saint-Joseph-des-Carmes le vendredi 17 mai 2013 à 18h00 et les ramèneront le mardi 21 mai à 8h00. Renseignements au 04.68.24.79.34. Ceux qui ne peuvent pas marcher pourront, comme les autres années, aider les pèlerins nécessiteux en remplissant un bulletin de parrainage.

Monsieur l'abbé de Cacqueray

nous parle de

Saint Joseph



Les 5 conférences :

1. Le mariage de St Joseph et de Notre Dame
2. La paternité de St Joseph
3. Joseph le juste
4. Le Protecteur de la Sainte Eglise
5. Saint Joseph des Carmes

Sur la table de presse

M. l'abbé de Cacqueray nous parle de saint Joseph

Chaque conférence coûte 5 €.

Pour l'achat des 5 conférences il y a une réduction de 10 €, soit 15 € les 5.

La voix des supérieurs

Dans sa Lettre aux amis et bienfaiteurs n° 80, de mars 2013, M. l'abbé de Cacqueray prend acte de la renonciation du Pape Benoît XVI, survenue le 28 février dernier, pour exposer de nouveau les raisons doctrinales que Rome oppose à la Fraternité Saint-Pie X depuis bientôt quarante ans, souhaitant ardemment voir se lever le jour où reviendront de l'erreur ceux qui se sont égarés. Nul doute que saint Joseph — patron de l'Église universelle —, à qui l'année 2013 est consacrée, comblera de bénédictions les âmes de bonne volonté.

UNE PROFONDE INJUSTICE — Le traitement que la hiérarchie de l'Église catholique inflige à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, depuis bientôt quarante ans et jusqu'à aujourd'hui, relève d'une profonde injustice. Nous le notons sans aucune amertume car nous nous rappelons de la huitième béatitude : « *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour l'amour de la justice car le royaume des cieux leur appartient.* » (Math. V,3) Mais le profit surnaturel que nous espérons de notre situation ne doit pas nous empêcher de souhaiter ardemment que reviennent de l'erreur ceux qui se sont égarés. Pour le salut de toutes les âmes errantes, nous implorons du Ciel que sonne bientôt le triomphe de la vérité en même temps que le glas de cette injustice.

En attendant, notre chère Fraternité demeure toujours marginalisée parce qu'elle « *refuse de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues.* » (Déclaration de Monseigneur Lefebvre du 21 novembre de 1974) Aujourd'hui encore, c'est de ce même crime qu'elle reste accusée ; aujourd'hui encore, il lui suffirait d'apposer sa signature sur une formule d'adhésion à la réforme doctrinale du concile et à la réforme liturgique de la messe pour que sa réintégration fût agréée. Pourquoi s'obstiner à ne pas la donner ? Pourquoi Monseigneur Fellay n'a-t-il pas saisi la main que Benoît XVI lui tendait en cette année 2012 ? Et maintenant, le moment favorable est passé puisqu'il n'est plus le Pape !

POURQUOI MONSIEUR FELLAY N'A-T-IL PAS SAISI LA MAIN QUE BENOÎT XVI LUI TENDAIT EN CETTE ANNÉE 2012 ? - Pourquoi ? Parce que ce Pape faisait l'obligation à la Fraternité de reconnaître la licéité de la nouvelle messe et le concile Vatican II comme faisant partie intégrante de la Tradition. Il nous est vraiment nécessaire de comprendre en profondeur les motifs pour lesquels l'acceptation de telles conditions nous est moralement impossible. Elle nous soumettrait à la nouvelle religion que nous avons toujours combattue et elle empoisonnerait gravement nos âmes. Nous souhaitons redire ici pourquoi la sujétion à l'une et à l'autre de ces deux conditions est inconcevable afin que chacun garde bien à l'esprit les motifs de fond qui justifient de persévérer sur cette ligne de crête que suit la Fraternité.

En ce qui concerne la nouvelle messe d'abord, nous faisons nôtre la gravissime conclusion à laquelle étaient parvenus les cardinaux Ottaviani et Bacci, avant même la promulgation de cette

nouvelle messe : « *Elle s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe* » (Cardinaux Ottaviani et Bacci dans le *Bref Examen critique* daté du 5 juin 1969). La Fraternité demeure dans le sillage de ce premier manifeste de protestation contre la nouvelle messe. Elle affirme tout particulièrement, que la nouvelle liturgie fait disparaître le caractère propitiatoire du Sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la croix (Mgr Lefebvre dans *La messe de toujours* p. 270 : « *On a retiré du nouvel ordo tous les textes qui affirmaient de manière très claire la fin propitiatoire, fin essentielle du sacrifice de la messe. On y trouve encore une ou deux légères allusions, c'est tout. Or cela a été fait parce que la fin propitiatoire est niée par les protestants. Les prières qui exprimaient explicitement l'idée de propitiation comme celles de l'offertoire et celles prononcées par le prêtre avant la communion ont été supprimées.* ») et que ce gommage volontaire, opéré dans la liturgie, constitue une trahison de l'esprit de sa divine oblation. La motivation la plus profonde de la venue du Fils de Dieu sur terre pour souffrir sa Passion se trouve effacée de la nouvelle messe. Alors qu'Il s'est incarné pour se livrer Lui-même en victime d'expiation et qu'Il est mort sur la croix à cause de nos péchés « *pour apaiser Dieu et nous le rendre favorable* » (*Catéchisme du Concile de Trente*, p. 247), la nouvelle messe a supprimé cette finalité propitiatoire du Sacrifice qui représentait pourtant la quintessence de l'esprit catholique.

On ne doit donc pas s'étonner de nous entendre dire que la nouvelle messe, même sans les dérapages particuliers auxquels elle donne lieu si souvent au nom du principe de créativité liturgique, et même lorsqu'elle est célébrée par un prêtre pieux, est incapable de plaire à Dieu. Ne réagissons pas d'une façon émotionnelle à cette affirmation maintes fois répétée par Monseigneur Lefebvre, mais cherchons à comprendre pourquoi cette conclusion objective s'impose à nous.

Le nouveau rite n'exprime plus le Sacrifice rédempteur de notre divin Sauveur tel qu'il s'est réellement déroulé sur la croix bien que ses auteurs prétendent, pour le principe, avoir conservé cette fidélité. En conséquence, ce nouveau rite trompe gravement les âmes qui pensent assister à la messe demeurée substantiellement inchangée quand elles se trouvent en réalité aux prises avec une liturgie qui a été détournée de sa fin. De nom, la nouvelle liturgie est dite catholique ; de contenu, elle ne l'est pas. Le coup de maître de Satan consiste en ce que soit aujourd'hui réputée catholique une liturgie plus proche de la cène protestante que de la messe catholique.

Aujourd'hui désigné comme la forme ordinaire du rite romain, ce rite, non content de ne plus véhiculer la religion catholique, distille une religiosité tout humaine, qui prend à peine le temps de mentionner que l'homme est d'abord un pauvre pécheur et son devoir de sans cesse lutter contre les trois concupiscences pour pouvoir faire son salut. Au contraire, les textes de la nouvelle messe célèbrent l'homme et son travail sur la terre. C'est en vain que l'on y recherche les oraisons antiques, si fréquentes dans le missel traditionnel, qui invitaient les catholiques à mépriser les choses de la terre pour se consacrer à celles du ciel. A la dimension verticale de l'existence, la nouvelle messe substitue une vision horizontale, profane.

En réalité, rares sont les catholiques qui demeurent toute leur vie des pratiquants assidus de la messe réformée. Elle se trouve tellement désacralisée que les hommes qui cherchent réellement Dieu ne parviennent pas à l'y trouver. Beaucoup d'entre eux, écoeurés, ont déserté les sanctuaires réformés parce qu'ils ne retrouvaient justement plus la religion de leur enfance. Ils ne supportaient plus cette exaltation de l'homme jusqu'à l'oubli du Fils de Dieu mort sur la croix pour les sauver. Ils comprenaient obscurément que cette messe ne leur disait plus la religion qu'on leur avait enseignée. Quel a été leur péché ? C'est vraiment une question que l'on peut se poser. Qu'ont-ils fui ? Une nouvelle religion qui voulait subrepticement s'imposer à leurs consciences sans avouer qu'elle était nouvelle. Ce sont souvent ces gens, ayant à l'époque cessé la pratique dominicale, qui ont gardé la foi tandis que les autres, imprégnés, dimanche après dimanche, des nouveaux rites sont, hélas, devenus les adeptes de la doctrine conciliaire. À liturgie nouvelle, religion nouvelle !

NOUS CONDAMNONS L'ÉQUIVOCITÉ DE CETTE NOUVELLE MESSE — Nous condamnons l'équivocité de cette nouvelle messe. Elle n'exprime plus le dogme catholique. Elle peut certes être comprise d'une façon catholique par un catholique mais est également comprise d'une façon protestante par un protestant. Comment cela est-il possible ? Il s'agit là d'une subtile alchimie qui passe par la modification des paroles, des gestes et de beaucoup de signes liturgiques. Il s'agit d'édulcorer d'une façon quasi systématique les expressions trop ouvertement catholiques et de les remplacer par d'autres, suffisamment floues pour que les protestants puissent les comprendre aussi dans leur sens. C'est ainsi que l'on a diminué le nombre et atténué la précision des symboles qui expriment les dogmes de la présence sacramentelle, du renouvellement du sacrifice de la croix, du sacerdoce du prêtre. Désormais, l'insistance porte sur une présence seulement spirituelle du Christ parmi les hommes, sur la dernière Cène, repas au cours duquel le pain fut rompu et partagé, sur le rôle de l'assemblée qui célèbre avec le prêtre. Il est absolument stupéfiant, d'un point de vue historique, de constater que toutes les distorsions qui ont été opérées par les artisans de la nouvelle messe ressemblent à s'y méprendre à celles que les réformateurs protestants avaient innovées pour opérer le glisse-

ment de la messe catholique vers la cène protestante.

La nouvelle messe ne saurait donc plaire à Dieu parce qu'elle est trompeuse, nocive et équivoque : « *Elle ne saurait faire l'objet d'une loi obligatoire comme telle toute l'Eglise. En effet, la loi liturgique a pour objet de proposer avec autorité le bien commun de l'Eglise et tout ce qui est requis. La nouvelle messe de Paul VI représentant la privation de ce bien ne saurait faire l'objet d'une loi : elle est non seulement mauvaise mais illégitime, en dépit de toutes les apparences de légalité dont on a pu l'entourer et dont on l'entoure encore.* » (Abbé Jean-Michel Gleize dans *Vatican II en débat*, p. 63). Nous refusons donc d'admettre comme légitime cette liturgie mauvaise, qui s'oppose à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Nous réputons au contraire la nouvelle messe illégitime et illicite. Ceux qui se sanctifient en y assistant se sanctifient malgré elle et non pas grâce à elle. Un jour, elle sera à jamais bannie des sanctuaires catholiques.

C'est pourquoi, à la suite de Monseigneur Lefebvre, nous recommandons vivement à nos fidèles de ne jamais y assister activement, même si des convenances permettent d'y être passivement présent. Ce n'est sans doute pas parce que l'on y assiste une fois que l'on va perdre la foi et ce n'est donc pas cette raison qui est essentielle dans notre opposition à la nouvelle messe. Le motif le plus profond pour lequel nous déconseillons aux catholiques d'assister à la nouvelle messe reste qu'un tel culte ne peut que déplaire à Dieu et que les fidèles ne doivent jamais prendre part, de toute évidence, à un culte qui déplaît à Dieu, même pour faire plaisir à leurs proches.

VATICAN II A FINALEMENT CARESSÉ L'UTOPIE DE VOIR L'ÉGLISE ET LE MONDE SE DONNER LA MAIN POUR QUE L'HUMANITÉ CHEMINE SUR DES SENTIERS NOUVEAUX. — Quant au concile Vatican II, il est aujourd'hui reconnu et abondamment prouvé, même dans des sphères fort éloignées de la Fraternité, qu'il a été piloté par des théologiens novateurs dont le souci n'était nullement l'exposition de la foi. Ils sont nombreux à l'avoir avoué et à s'en être vantés à l'issue du concile. Ce vers quoi ils ont tendu tant qu'ils ont pu pendant les quatre sessions du Vatican II, c'est à une réconciliation officielle entre l'Eglise et le monde moderne. Les déclarations conciliaires, soumises à leur forte influence, souvent inspirées ou écrites par eux, ont cherché à dissimuler les vérités les plus décriées par l'esprit moderne, comme s'ils en avaient honte et comme s'ils n'y croyaient plus. (Dans des domaines très divers, citons l'existence de l'enfer, la condamnation du communisme, la médiation universelle de la sainte Vierge Marie...) En revanche, ces mêmes textes ont exprimé leur admiration pour le monde moderne en le célébrant. Ils en ont adopté non seulement le langage et les schémas intellectuels mais les idées elles-mêmes qui sont celles de la révolution française, de la déclaration des droits de l'homme et des philosophies modernes. Depuis lors, le message officiel de l'Eglise se trouve en collusion avec l'esprit du monde.

Vatican II a finalement caressé l'utopie de voir l'Eglise et le monde se donner la main pour que l'humanité chemine sur des sentiers nouveaux. Fini le vieil antagonisme de tous les siècles passés entre l'Eglise et le monde ! Le dialogue, hissé au rang de nouvelle vertu, permettrait désormais de dépasser les mésententes, de se comprendre et de s'enrichir mutuellement. Qu'il s'agisse du nouveau sens donné à la liberté religieuse, à l'œcuménisme, ou de l'invention du dialogue interreligieux et de la démocratisation des structures ecclésiales, voilà autant de déviations insidieuses et répétées, déduites des philosophies libérales, qui furent introduites dans les textes conciliaires. Et ces notions perverses ont ensuite elles-mêmes agi comme autant de métastases sur les autres textes qui demeuraient traditionnels. Notre fondateur n'hésitait pas à écrire : « *Il n'en est que plus certain que le Concile a été détourné de sa fin par un groupe de conjurés et qu'il nous est impossible d'entrer dans cette conjuration, quand bien même il y aurait beaucoup de textes satisfaisants dans ce Concile. Car les bons textes ont servi pour faire accepter les textes équivoques, minés, piégés.* » (Monseigneur Lefebvre, *J'accuse le Concile*, p. 10) Et il écrivait également : « *Que, d'une manière à peu près générale, lorsque le Concile a innové, il a ébranlé la certitude de vérités enseignées par le Magistère authentique de l'Eglise comme appartenant définitivement au trésor de la Tradition.* » (Monseigneur Lefebvre, *Lettre du 20 décembre 1966 au cardinal Ottaviani*) Vraiment, c'est le progressiste cardinal Suenens qui avait raison lorsqu'il s'écriait avec satisfaction : « *Vatican II, ç'a été 1789, dans l'Eglise* ».

Cette comparaison si véridique aide à comprendre pourquoi l'on est obligé de toujours reparler du Concile. Si la Révolution française constitue l'événement qui a bouleversé de fond en comble les institutions de notre pays et, de proche en proche, tous les pays du monde, le concile Vatican II constitue un renversement d'une amplitude similaire dans l'histoire de l'Eglise. Il est impossible de comprendre l'histoire de l'Eglise de ces cinquante dernières années sans se reporter aux textes du concile qui en donnent les principes et les grandes orientations. L'implosion qui s'est produite au sein de l'Eglise, depuis lors, ne pourra prendre fin tant que l'on y restera attaché. Le plus grand désastre qui se soit jamais produit dans l'histoire de l'Eglise ne pourra prendre fin qu'au jour où l'on renoncera à s'inspirer de ce concile pour revenir enfin à la Tradition de l'Eglise.

Monseigneur Lefebvre a également noté : « *J'accuse le Concile me semble la réponse nécessaire au 'J'excuse le Concile' du Cardinal Ratzinger. Je m'explique : je soutiens, et je vais le prouver, que la crise de l'Eglise se ramène essentiellement aux réformes post-conciliaires émanant des autorités les plus officielles de l'Eglise et en application de la doctrine et des directives de Vatican II. Rien donc de marginal ni de souterrain dans les causes essentielles du désastre post-conciliaire.* » (Monseigneur Lefebvre dans *Ils l'ont découronné*, p. 233)

Cette réflexion de bon sens dit tout simplement que la meilleure interprétation du concile nous

est donnée par les faits mêmes qui l'ont suivi. Toutes les savantes contorsions auxquelles s'escriment certaines herméneutiques des textes conciliaires pour les sauver de l'erreur ne sont pas bien sérieuses ni bien utiles. Leurs tentatives de disculper le concile à tout prix se trouvent immédiatement déconsidérées par un retour au réel qui est cruel. Les faits ne mentent pas. Le champ de ruines est autour de nous ; nous y marchons tandis que les derniers murs finissent de tomber. A l'avenir, le discrédit persistera toujours plus fortement sur ceux qui s'obstineront à croire que les mots lénifiants que l'on dit suffisent pour supprimer les maux qui existent. Ils font du mal en agissant ainsi car ils éloignent encore le moment où l'on acceptera enfin de remonter courageusement aux causes profondes des fléaux qui accablent l'Eglise afin de lui permettre de revivre.

Quoi qu'il en soit, la Fraternité se refuse avec force à admettre l'appartenance du Concile Vatican II à la Tradition de l'Eglise. Elle dit au contraire que, sur bien des points, ce concile s'y oppose diamétralement. C'est la raison pour laquelle notre Supérieur Général a repoussé les conditions formulées par le pape pour notre réintégration canonique. Dès qu'il les a connues, Monseigneur Fellay a fait savoir à Rome le « *non possumus* » de la Fraternité. Nous lui exprimons notre reconnaissance pour ce refus courageux qu'il a adressé au pape. Nous croyons que Benoît XVI n'a d'ailleurs pas dû en être tellement étonné car notre opposition à la nouvelle messe et au concile se trouve, depuis toujours, au centre du combat de la Fraternité. Nous commençons notre neuvaine, ce soir, pour que le nouveau pape soit un pape traditionnel.

QUANT À NOUS, NOUS CONTINUONS DONC COMME AVANT. — Quant à nous, nous continuons donc comme avant. Nous ne connaissons pas l'avenir. En France, il est évident que les choses se délitent très vite. Le Catholicisme s'y trouve de plus en plus minoritaire et marginalisé. Les catholiques se comptent : tout le monde finira bientôt par connaître tout le monde ! Les conditions qui sont faites aux catholiques par un Etat hostile deviennent brutales, méprisantes, méchantes. Des signes avant-coureurs de persécutions sont perceptibles. Ils proviennent d'un gouvernement dont les ministres sont nombreux à être sectateurs de la franc-maçonnerie, particulièrement de l'obédience du Grand Orient de France.

Comment réagirions-nous si des circonstances encore plus difficiles survenaient à l'avenir et si une traque aux baptisés finissait par se produire ? Nous disons qu'il est possible que commence une chasse à l'homme catholique. Ce ne serait pas la première fois dans notre pays. Il y en a eu d'autres à des époques où l'Eglise était pourtant autrement forte qu'aujourd'hui. Prions les uns pour les autres afin de demeurer fidèles à la Foi catholique jusqu'au dernier instant de notre existence. Prions pour que, si le Bon Dieu nous faisait l'honneur de nous demander le témoignage de notre sang, nous obtenions la grâce de ne pas le lui refuser mais de le lui donner avec reconnaissance.

Que l'on ne croie surtout pas qu'un esprit de conciliation avec le monde serait susceptible d'éviter cet affrontement. L'histoire de toutes les révolutions montre que les libéraux ne sont pas ménagés par les concessions qu'ils font à la révolution. Ils perdent d'abord leur honneur mais ne sauvent le plus souvent pas leur peau, à laquelle ils tenaient trop. Car la révolution a soif et elle trouve toujours insuffisants les gages que lui fournissent les libéraux. Elle veut les voir ramper à ses pieds. Mais, quand ils se trouvent réduits à cette position, on dirait qu'encore insatisfaite elle ne résiste pas à la satisfaction d'achever des vaincus qu'elle méprise. Nous ne le leur souhaitons évidemment pas, comme nous espérons que les perspectives que nous évoquons ne se produiront pas. Mais, en toute sérénité intérieure, nous préférons évoquer la possibilité de ces choses, non pour faire peur mais pour que chacun s'attelle plus intensément à la prière et à tous ses devoirs. Les grâces nous seront certainement données pour demain. Il est donc stérile de s'épouvanter aujourd'hui des croix inconnues qui parsèmeront les années à venir.

Ne l'oublions pas, c'est justement la prière, la prière toujours plus profonde et toujours plus généreuse, la prière venue du plus profond de l'âme, qui est seule capable de reculer ces perspectives, d'abrèger des jours d'infortune, d'adoucir les châtements divins. Nous vous convions tout spécialement, en cette année 2013, à supplier saint Joseph, Patron de l'Eglise universelle, pour qu'il mette un terme à la crise de l'Eglise. Nous pensons aujourd'hui encore qu'en France, si les évêques redevenaient des évêques catholiques et courageux, il y aurait un immense élan religieux dans notre pays, un peu comparable à celui qui se produit actuelle-

ment en Russie, malheureusement dans l'orthodoxie. Que la Foi renaisse et la France renaîtra et se trouvera régénérée. Pour obtenir ces ressources divinement fécondes, il suffit à notre France de retourner vers ses fonts baptismaux.

Le 9 mars prochain, au sanctuaire de Cotignac, le district de France sera consacré à saint Joseph par Monseigneur Fellay. Rendez-vous à tous ceux qui le peuvent. Puis, le 19 mars prochain, c'est toute notre Fraternité qui lui sera consacrée. Nous voudrions spécialement vous convier à multiplier les sacrifices et les prières en son honneur. Offrir chaque jour quelque chose de soi-même en l'honneur de saint Joseph ; voilà le programme que nous vous proposons pour l'année 2013 ! Il vous comblera de ses bénédictions. Loin de voler quoi que ce soit à l'honneur de Notre Seigneur ou de la Sainte Vierge Marie, nous sommes au contraire certains que tout ce que nous ferons pour lui les remplira de joie. Si l'Enfant Jésus n'a rien trouvé de mieux, sur cette terre, que de se confier à cette femme, bénie entre toutes les femmes, pour qu'elle soit sa mère, à cet homme, béni entre tous les hommes, pour qu'il soit son père, gageons que nous ne pourrions pas trouver pour nous-mêmes de meilleurs protecteurs que ces deux saints Epoux, en nous gardant de les séparer dans notre dévotion et en les aimant passionnément.

Courage, chers amis et bienfaiteurs : lorsque les temps sont durs, le Bon Dieu fait descendre sur la terre de telles grâces que l'on finirait (presque !) par oublier jusqu'à la dureté de ces temps.

Petit rappel du Catéchisme sur le 3^o précepte de l'Eglise

Que nous commande l'Eglise par les paroles du troisième précepte : Se confesser au moins une fois l'an ? — Par les paroles du troisième précepte : *Se confesser au moins une fois l'an*, l'Eglise oblige tous les chrétiens qui sont arrivés à l'usage de la raison de s'approcher au moins une fois l'an du sacrement de pénitence.

Quel est le temps le plus opportun pour satisfaire au précepte de la confession annuelle ? — Le temps le plus opportun pour satisfaire au précepte de la confession annuelle est le Carême, selon l'usage introduit et approuvé dans toute l'Eglise.

Pourquoi l'Eglise dit-elle que nous nous confessons au moins une fois l'an ? — L'Eglise dit : *au moins*, pour nous faire connaître son désir que nous nous approchions plus souvent des sacrements.

C'est donc une chose utile de se confesser souvent ? — C'est une chose très utile de se confesser souvent, surtout parce qu'il est difficile de se bien confesser et de se tenir éloigné du péché mortel si l'on se confesse rarement.

Que nous prescrit l'Eglise par les autres paroles du troisième précepte : Communier au

moins à Pâques, chacun dans sa paroisse ? — Par les autres paroles du troisième précepte : *communier au moins à Pâques, chacun dans sa paroisse*, l'Eglise oblige tous les chrétiens qui sont arrivés à l'âge de discrétion, à recevoir tous les ans la très sainte Eucharistie, dans leur paroisse, pendant le temps pascal [à savoir du dimanche des Rameaux au 1^o dimanche après Pâques].

Y a-t-il un autre temps en dehors de Pâques, où nous soyons obligés de communier ? — Nous sommes obligés de communier aussi quand nous sommes en danger de mort.

Pourquoi est-il dit que nous devons communier au moins à Pâques ? — Parce que l'Eglise désire vivement que non seulement à Pâques, mais le plus souvent possible, nous nous approchions de la sainte communion qui est la divine nourriture de nos âmes.

Satisfait-on à ce précepte par une confession ou une communion sacrilège ? — On ne satisfait pas au troisième précepte de l'Eglise par une confession ou une communion sacrilège, parce que l'intention de l'Eglise est qu'on reçoive ces sacrements pour la fin qui a motivé leur institution, c'est-à-dire pour notre sanctification.

Chronique de mars 2013

En cette année tout spécialement dédiée à saint Joseph, nous voilà arrivés au mois consacré au patron de l'Église Universelle. Occasion d'intensifier les exercices de dévotion déjà entamés en son honneur. Et quel meilleur moment pour exprimer notre amour envers lui que ce pèlerinage à Cotignac, dans un des très rares lieux où il est apparu. Tous les élèves du secondaire s'y rendent, accueillis le matin par une pluie diluvienne qui laisse la place au moment de la consécration au premier rayon de soleil qui brillera ensuite jusqu'à la fin de la journée. Monseigneur Fellay célèbre une messe pontificale assisté par Monsieur l'abbé de Caceray, et rappelle dans son sermon les principaux titres de saint Joseph et notre devoir de toujours plus augmenter notre dévotion envers lui.

En milieu de semaine, le mercredi 13, comme tous les catholiques de l'univers, nous apprenons l'élection du Pape François : prions pour qu'il soit bien fidèle à sa charge de Souverain Pontife.

Le samedi suivant, les abbés Peron, de Villeneuve et Graff se rendent à Ecône pour la cérémonie des ordinations. En ce samedi de *Sitientes* (d'après les premiers mots de l'Introït du jour), huit séminaristes reçoivent, des mains de Monseigneur Fellay, le sous-diaconat, parmi lesquels un de nos paroissiens, l'abbé Louis Pieronne. Il a donc fait ce pas définitif qui le mènera d'ici un an et demi au sacerdoce. Quelle grâce pour sa famille et pour toute notre paroisse ! Continuons de le soutenir de nos prières pour qu'il puisse se préparer de la meilleure manière à l'apostolat qui l'attend dans si peu de temps.



Le 19 mars, jour pas comme les autres puisqu'à l'école, la fête de saint Joseph est chômée. Elle revêt cette année une solennité particulière car est bénie à l'entrée de l'école la toute nouvelle statue du Chef de la Sainte Famille, don posthume de la maman du Frère Jean-François. C'est elle qui accueillera désormais tous ceux qui entreront dans l'enceinte de l'établissement. Cet événement voit l'accomplissement d'un projet qui avait commencé à voir le jour il y a bien longtemps, du temps de Monsieur l'abbé Nély... « Tout vient à point à qui sait attendre », telle était la maxime des anciens que nous avons trop oubliée en notre monde de l'instantané !

Ce même jour voit à Bellaigues la cérémonie des premiers vœux de deux anciens de l'école, Pierre-André Roy (bac 2002) et Rémi Graff (bac 2007, frère de notre abbé), ce qui porte à quatre le nombre d'anciens élèves qui sont actuellement frères profès dans cette belle communauté d'une trentaine de moines. Là aussi, continuons de soutenir par la prière ceux qui se sont retirés du monde pour consacrer leur vie à Dieu et être auprès de Lui nos « paratonnerres ».

Dernier événement marquant, le pèlerinage annuel à Notre-Dame de Marceille : si le nombre de fidèles fut peut-être moindre que d'autres années, leur ferveur fut au moins égale, et le temps humide durant une bonne partie de la marche ne découragea personne. Douleur et surprise de voir la porte de la basilique fermée à l'arrivée, empêchant ainsi les fidèles de vénérer la Bonne Mère dans ce sanctuaire de chez nous. Hé bien, une fois de plus, s'il fallait encore en faire la preuve, le combat de la Tradition n'est pas terminé ! Gardons avec courage « la Foi de Pierre, même s'ils ont les église de pierre ! », comme le disait un Père de l'Église, persuadés que par le secours de la Vierge Marie à laquelle nous sommes de nouveau consacrés, l'Église retrouvera un jour tous ses droits et toute sa Tradition.



Journée paroissiale — mercredi 01 mai 2013

Sous la présidence effective de M. l'abbé Nély, à l'occasion de la bénédiction de la première pierre de la future chapelle des Carmes (cf tract joint pour les inscriptions au déjeuner)

Pose et bénédiction de notre saint-Joseph

« Au ciel, Joseph commande plutôt qu'il ne supplie » (saint François de Sales)



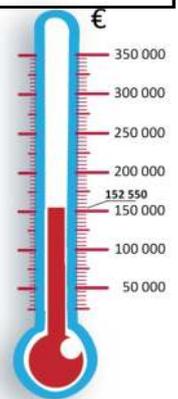
Avancée du projet de la future chapelle des Carmes

Le 28 février, une réunion a à nouveau rassemblé architecte, bureau d'études et entrepreneurs autour de Monsieur l'abbé Le Noac'h et de Monsieur l'abbé Frament, venu spécialement de Suresnes. Les six heures de discussions ont permis de revoir plusieurs choix techniques, coûteux et superflus. Comme nous nous y attendions, des économies substantielles pourront donc être réalisées. Nous attendons à présent de nouveaux plans prenant en compte ces modifications et les devis mis à jours des lots concernés.

Quelques jours plus tard, c'est Monsieur Paccard qui nous a rendu visite pour choisir les inscriptions et décorations de nos cinq cloches.

Nul doute que saint Joseph, dont la statue a été bénite et inaugurée le jour de sa fête, ne manquera pas de venir en aide à notre projet.

Le montant des dons reçus à ce jour s'élève à 152 550 €.



Prochaines activités — dates à retenir

- **Dimanche 31 mars 2013 — Pâques : chant des Vêpres à 17h00**
- **Vendredi 05 avril 2013 — 18h30 aux Carmes : Heure Sainte pour le premier vendredi du mois**
- **Samedi 06 avril 2013 — activité du 1^o samedi du mois — 10h30 aux Carmes : conférence spirituelle par M. l'abbé de Villemagne, suivie du chapelet et du 1/4 d'heure de méditation**
- **Jeudi 18 avril 2013 — 14h00 : cercle « Eve ou Marie » chez Mme Héquet (33, rue de l'engabelle - Villasavary - tél : 09.63.62.36.04)**
- **Mardi 23 avril 2013 — 8h30 aux Carmes : messe des mamans avec prédication et possibilité de se confesser**
- **Jeudi 25 avril 2013 — 14h00 : réunion du cercle d'éducation chez Mme Renardet à La Sarrazy**
- **Vendredi 26 avril 2013 — 19h00 aux Carmes : messe des messieurs**
- **Dimanche 05 mai 2013 — 10h30 aux Carmes : communions solennelles**

28 juin 2013 : un car sera organisé pour les ordinations à Ecône (sacerdoce : abbé Denis Quigley ; diaconat ; abbé Pieronne)

ETE 2013 : RETRAITES

-Retraite de Saint Ignace pour dames et messieurs prêchée aux Carmes par M. l'abbé Marcille du lundi 05 août (14h) au samedi 10 août (11h30)

=> inscriptions limitées (12 places): p.marcille@wanadoo.fr / 04.68.76.25.40

Ephémérides du mois de avril 2013

			Confessions	Messes
lun 1	Lundi de Pâques,	1ère classe, blanc		
mar 2	Mardi de Pâques,	1ère classe, blanc		
mer 3	Mercredi de Pâques,	1ère classe, blanc		
jeu 4	Jeudi de Pâques,	1ère classe, blanc		
ven 5	Vendredi de Pâques,	1ère classe, blanc		
sam 6	Samedi in Albis,	1ère classe, blanc	11h et 16h ab. de Villemagne	10h30 : activités du premier samedi
dim 7	Dimanche in Albis,	1ère classe, blanc		
lun 8	Annonciation de la T. S. Vierge (transféré),	1ère classe, blanc		
mar 9	De la férie,	4ème classe, blanc		
mer 10	De la férie,	4ème classe, blanc		
jeu 11	Saint Léon 1er, Pape, Confesseur et Docteur	3ème classe, blanc		
ven 12	De la férie,	4ème classe, blanc		
sam 13	Saint Herménégilde, Martyr	3ème classe, rouge	16h : abbé Marcille	
dim 14	IIème Dimanche après Pâques,	2ème classe, blanc		
lun 15	De la férie,	4ème classe, blanc		
mar 16	De la férie,	4ème classe, blanc		
mer 17	De la férie, Mém. de Saint Anicet, Pape et Martyr	4ème classe, blanc		
jeu 18	De la férie,	4ème classe, blanc		
ven 19	De la férie,	4ème classe, blanc		11h40 messe chantée
sam 20	De la Sainte Vierge au samedi,	4ème classe, blanc	16h : abbé Peron	
dim 21	IIIème Dimanche après Pâques,	2ème classe, blanc		
lun 22	Saint Soter et Saint Caius, Papes et Martyrs	3ème classe, rouge		
mar 23	De la férie, Mém. de Saint Georges, Martyr	4ème classe, blanc		8h30 messe des mamans
mer 24	Saint Fidèle de Sigmaringen, Martyr	3ème classe, rouge		
jeu 25	Saint Marc, Evangéliste Mém. de Litanies majeures,	2ème classe, rouge		
ven 26	Saints Clet et Marcellin, Papes et Martyrs	3ème classe, rouge		19h00 messe des messieurs
sam 27	Saint Pierre Canisius, Confesseur et Docteur	3ème classe, blanc	16h : abbé Graff	
dim 28	IVème Dimanche après Pâques,	2ème classe, blanc		
lun 29	Saint Pierre de Vérone, Martyr	3ème classe, rouge		
mar 30	Sainte Catherine de Sienna, Vierge	3ème classe, blanc		